

ANNEXE 3

Photocopies des avis publiés dans la presse (4 documents)

copie de l'affiche mise en place,

**Procès -verbal du contrôle de l'affichage effectué par
Maître Laurent SAINT MARTIN huissier mandaté par le maître
d'ouvrage**

Copie des pages des sites Internet

ANNEXE 3

Copie des avis publiés dans la presse

Copie parution du journal ECO Savoie Mont Blanc 01/07/2022



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**
*Savoie
Alpes
Prestavia*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Réseau d'enneigement Les Arcs -
Froide Fontaine - Arandelière**

COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juin 2022, se tiendra une enquête publique de 32 jours, **du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022 inclus**, dans le cadre de la demande déposée le 31 janvier 2022 par la société **ADS DOMAINE SKIABLE LES ARCS - PEISEY - VALLANDRY** en vue d'être autorisée à équiper en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000) sur la commune de BOURG SAINT MAURICE.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de BOURG SAINT MAURICE – Services techniques, et en mairie annexe des Arcs 1800, du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des Services Techniques de la mairie de BOURG SAINT MAURICE (du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30, vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30) et de la mairie annexe des Arcs 1800 (lundi : 8h à 12h, mardi : 13h à 16h, mercredi : 8h à 12h, jeudi : 13h à 16h et vendredi : 8h à 12h).

Monsieur André PENET est nommé commissaire enquêteur. Il siègera aux Services Techniques de la mairie de BOURG SAINT MAURICE (Le Replatet, 523 Rue de Pinon 73700 BOURG-SAINT-MAURICE) et en mairie annexe des Arcs 1800 (allée Charvet 73700 LES ARCS) aux dates et heures ci-dessous :

- LES ARCS 1800 : lundi 18 juillet 2022 de 8h30 à 12h,
- BOURG SAINT MAURICE : lundi 1er août 2022 de 9h à 12h,
- BOURG SAINT MAURICE : jeudi 18 août 2022 de 13h30 à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie <https://www.savoi.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>, et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret - 73011 CHAMBERY, sur rendez-vous.

Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous : <https://www.registre-dematerialise.fr/4074> du lundi 18 juillet 2022 à 8h30 au jeudi 18 août 2022 17h30 inclus.

Monsieur Leo TIXIER de la société ADS pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : leo.tixier@compagniedesalpes.fr - Tel. 04.79.04.26.14).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de BOURG SAINT MAURICE et en Préfecture de Savoie (Direction départementale des territoires) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au Préfet et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoi.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>.

Le Préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

ECO 73 ALJ-19885 01/07/22

VENTES AUX ENCHÈRES, MARCHÉ

Copie parution du Dauphiné Libéré du 19/07/2022**LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | MARDI 19 JUILLET 2022 | 15**

Euro Légales

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.vielessocietes-eurolegales.com

CONTACT SAVOIE 04 79 33 86 72 / LDllegales73@ledauphine.com

le dauphiné libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'article 1033 du Code de Commerce et la loi n° 2011-968 du 30 septembre 2011, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification réglementaire, soit 1,78 € HT/ann colonne pour 2022.

AVIS**Enquêtes publiques****PREFET DE LA SAVOIE****Commune de Bourg Saint Maurice****Avis d'enquête publique Réseau d'enneigement Les Arcs - Froide Fontaine - Arandelière**

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juin 2022, se tiendra une enquête publique de 32 jours, du **lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022** inclus, dans le cadre de la demande déposée le 31 janvier 2022 par la société **ADS DOMAINE SKIABLE LES ARCS - PEISEY - VALLANDRY** en vue d'être autorisée à équiper en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000) sur la commune de Bourg Saint Maurice.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Bourg Saint Maurice - Services techniques, et en mairie annexe des Arcs 1800 du **lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des Services Techniques de la mairie de Bourg Saint Maurice (du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30, vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30) et de la mairie annexe des Arcs 1800 (lundi : 8h à 12h, mardi : 13h à 16h, mercredi : 8h à 12h, jeudi : 13h à 16h et vendredi : 8h à 12h).

Monsieur André PENET est nommé commissaire enquêteur. Il siègera aux Services Techniques de la mairie de Bourg Saint Maurice (Les Replatet, 523 Rue de Pinon, 73700 Bourg-Saint-Maurice) et en mairie annexe des Arcs 1800 (allée Charvet, 73700 les Arcs) aux dates et heures ci-dessous :

- **Les Arcs 1800 : lundi 18 juillet 2022 de 8h30 à 12h**
- **Bourg Saint Maurice : lundi 1^{er} août 2022 de 9h à 12h**
- **Bourg Saint Maurice : jeudi 18 août 2022 de 13h30 à 17h30**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

- Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie
<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-rtiques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>, et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret - 73011 Chambéry sur rendez-vous.

- Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4074> du lundi 18 juillet 2022 à 8h30 au jeudi 18 août 2022 17h30 inclus.

Monsieur Leo TIXIER de la société ADS pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : leo.tixier@compagniedesalpes.fr - (04.79.04.26.14).


Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bourg Saint Maurice et en préfecture de Savoie (Direction départementale des territoires) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-rtiques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>.

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

313617900

Copie parution du journal ECO des Savoie Montblanc du 22 /07/2022

groupe-ecomedia.com



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**SYNDICAT DES ÉNERGIES
ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE)**
M. Joël BAUD-GRASSET - Président
2107, Route d'Annecy - 74330 POISY
Tél : 04 50 33 50 50 - mail : info@syane.fr - web : http://www.syane.fr
SIRET 25740008500078

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public.
Objet : SYANE - Programme de Septembre 2022.
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 2107 Route d'Annecy 74330 POISY
Description : Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - ABONDANCE - Froggy
Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications. 727 m de tranchée, 5 points lumineux.
Délai d'exécution : 180 jours
Lieu d'exécution : Communes de Haute-Savoie

Lot N° 2 - LE LYAUD - Trossy
Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications. 430 m de tranchée, 10 points lumineux.
Délai d'exécution : 120 jours
Lieu d'exécution : Communes de Haute-Savoie

Lot N° 3 - VEIGY-FONCENEX - Chemin de la Cornette (Génie électrique)
Travaux de génie électrique de réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public. Le génie civil est réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale. 500 m de tranchée, 10 points lumineux.
Délai d'exécution : 165 jours
Lieu d'exécution : Communes de Haute-Savoie

Lot N° 4 - FILLIERE (Cne DEL AVIERNOZ) - POE - Chef Lieu
Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et télécommunications. 529 m de tranchée, 7 points lumineux.
Délai d'exécution : 150 jours
Lieu d'exécution : Communes de Haute-Savoie

Lot N° 5 - FILLIERE (Cne DEL THORENS GLIERES) - Chez Millard
Construction de réseau de distribution publique d'électricité. 259 m de tranchée.
Délai d'exécution : 120 jours
Lieu d'exécution : Communes de Haute-Savoie

Lot N° 6 - VILLE-LA-GRAND - Pont neuf
Construction de réseau d'éclairage public. 14 points lumineux.
Délai d'exécution : 120 jours
Lieu d'exécution : Communes de Haute-Savoie

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions : cf. Règlement de consultation
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : cf. Règlement de consultation
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : cf. Règlement de consultation
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Oui
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Viste obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40% : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du même technique
- 60% : Prix
Renseignements administratifs : Les METRAL - Tél : 04 12 04 32 99
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 01/08/2022 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Lot n°1 - ABONDANCE - Froggy
Lot n°2 - LE LYAUD - Trossy
Lot n°3 - VEIGY-FONCENEX - Chemin de la Cornette (Génie électrique)
Lot n°4 - FILLIERE (Cne DEL AVIERNOZ) - POE - Chef Lieu
Lot n°5 - FILLIERE (Cne DEL THORENS GLIERES) - Chez Millard
Lot n°6 - VILLE-LA-GRAND - Pont neuf
Envoi à la publication le : 18/07/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie matérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marchés-publics.info>

ECO 74 - ALJ-20791 - 22/07/22

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Réseau d'enneigement Les Arcs -
Froide Fontaine - Arandelière**

COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juin 2022, se tiendra une enquête publique de 32 jours, du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022 inclus, dans le cadre de la demande déposée le 31 janvier 2022 par la société ADS DOMAINE SKIABLE LES ARCS - PEISEY - VALLANDRY en vue d'être autorisée à équiper en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000) sur la commune de BOURG SAINT MAURICE.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de BOURG SAINT MAURICE - Services Techniques, et en mairie annexe des Arcs 1800, du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et commenter éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des Services Techniques de la mairie de BOURG SAINT MAURICE (du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30, vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30) et de la mairie annexe des Arcs 1800 (lundi : 8h à 12h, mardi : 13h à 16h, mercredi : 8h à 12h, jeudi : 13h à 16h et vendredi : 8h à 12h).

Monsieur André PENET est nommé commissaire enquêteur. Il siégera aux Services Techniques de la mairie de BOURG SAINT MAURICE (La Replatet, 523 Rue de Pivon 73700 BOURG-SAINT-MAURICE) et en mairie annexe des Arcs 1800 (allée Charvet 73700 LES ARCS) aux dates et heures ci-dessous :

- LES ARCS 1800 : lundi 18 juillet 2022 de 8h30 à 12h ;
- BOURG SAINT MAURICE : lundi 1er août 2022 de 9h à 12h ;
- BOURG SAINT MAURICE : jeudi 18 août 2022 de 13h30 à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêt, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publicques/Paysages-gouvernement-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-fort-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>, et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEP - L'Adret - 73011 CHAMBERY, sur rendez-vous.

Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous : <https://www.registre-dematerialise.fr/9074> du lundi 18 juillet 2022 à 8h30 au jeudi 18 août 2022 17h30 inclus.

Monsieur Leo TIXIER de la société ADS pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : leo.tixier@compagniedessages.fr - Tél : 04 79 04 26 14).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de BOURG SAINT MAURICE et en Préfecture de Savoie (Direction départementale des territoires) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au Préfet et seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publicques/Paysages-gouvernement-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-fort-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>.

Le Préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

ECO 73 - ALJ-20655 - 22/07/22

Remise des offres : 01/08/2022 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :
Lot n°1 - ABONDANCE - Froggy
Lot n°2 - LE LYAUD - Trossy
Lot n°3 - VEIGY-FONCENEX - Chemin de la Cornette (Génie électrique)
Lot n°4 - FILLIERE (Cne DEL AVIERNOZ) - POE - Chef Lieu
Lot n°5 - FILLIERE (Cne DEL THORENS GLIERES) - Chez Millard
Lot n°6 - VILLE-LA-GRAND - Pont neuf
Envoi à la publication le : 18/07/2022

“

**L'INTÉGRALITÉ
DE NOS ANNONCES LÉGALES SUR
groupe-ecomedia.com/annoncelegale**

ECO SAVOIE MONT BLANC N°29 - 22 JUILLET 2022 | 57

ANNEXE 3

Copie de l'avis affiché – format A2



PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réseau d'enneigement Les Arcs - Froide Fontaine - Arandelière
Commune de Bourg Saint Maurice

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juin 2022, se tiendra une enquête publique de 32 jours, du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022 inclus, dans le cadre de la demande déposée le 31 janvier 2022 par la société ADS DOMAINE SKIABLE LES ARCS – PEISEY - VALLANDRY en vue d'être autorisée à équiper en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000) sur la commune de Bourg Saint Maurice.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Bourg Saint Maurice – Services techniques, et en mairie annexe des Arcs 1800 du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des Services Techniques de la mairie de Bourg Saint Maurice (du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30, vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30) et de la mairie annexe des Arcs 1800 (lundi : 8h à 12h, mardi : 13h à 16h, mercredi : 8h à 12h, jeudi : 13h à 16h et vendredi : 8h à 12h) .

Monsieur André PENET est nommé commissaire enquêteur. Il siègera aux Services Techniques de la mairie de Bourg Saint Maurice (Le Replatet, 523 Rue de Pinon, 73700 Bourg-Saint-Maurice) et en mairie annexe des Arcs 1800 (allée Charvet, 73700 les Arcs) aux dates et heures ci-dessous :

- Les Arcs 1800 : lundi 18 juillet 2022 de 8h30 à 12h
- Bourg Saint Maurice : lundi 1^{er} août 2022 de 9h à 12h
- Bourg Saint Maurice : jeudi 18 août 2022 de 13h30 à 17h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>, et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry sur rendez-vous.

Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4074> du lundi 18 juillet 2022 à 8h30 au jeudi 18 août 2022 17h30 inclus.

Monsieur Leo TIXIER de la société ADS pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet

(adresse mail : leo.tixier@compagniedesalpes.fr - ☎04.79.04.26.14).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bourg Saint Maurice et en préfecture de Savoie (Direction départementale des territoires) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>.

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

ANNEXE 3

Constat d'huissier attestant l'affichage

SELARL SPINELLI – SAINT-MARTIN – REVEL
Huissiers de Justice Associés
139, Avenue des Salines Royales – B.P. 13 – 73601 MOUTIERS CEDEX
Tél. 04.79.24.27.06 – Fax. : 04.79.24.43.22
contact@huissier-moutiers.com

L'an deux mille vingt et un et le VINGT-DEUX JUILLET

A LA REQUETE DE :

La **S.A. ADS**, dont le siège social est Chalets des Villards à ARC 1800 - 73700 BOURG-SAINT-MAURICE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'a exposé, par l'intermédiaire de Monsieur POINCIGNON Nicolas, directeur technique :

- Que l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite dans le cadre du projet de construction des télécabines « TANSARC 1 et 2 », ainsi que de l'aménagement de la piste « Grand Mélèze », sur le domaine skiable de la station des ARCS (73700), dont la société requérante est maître d'ouvrage.

- Que l'avis d'enquête publique a ainsi été affiché en divers lieux de la commune de BOURG-SAINT-MAURICE / LES ARCS, ainsi qu'en mairie de PEISEY-NANCROIX.

- Que par conséquent, il me requiert de bien vouloir me rendre en ces différents lieux à l'effet de procéder à toutes constatations utiles concernant ces affichages.

Déférant à cette réquisition,

Je soussigné, **Laurent SAINT-MARTIN**, Membre de la SELARL SPINELLI – SAINT-MARTIN – REVEL, Huissiers de Justice Associés à MOUTIERS (Savoie), demeurant en cette ville 139, Avenue des Salines Royales,

Certifie m'être transporté exprès ce jour sur les communes de BOURG-SAINT-MAURICE / LES ARCS (73700) et PEISEY-NANCROIX (73210), aux fins d'accomplir la mission qui m'est confiée.

Et là étant, j'ai constaté ainsi qu'il suit :

A titre liminaire, il convient d'indiquer qu'un exemplaire du texte de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE est annexé au présent procès-verbal.

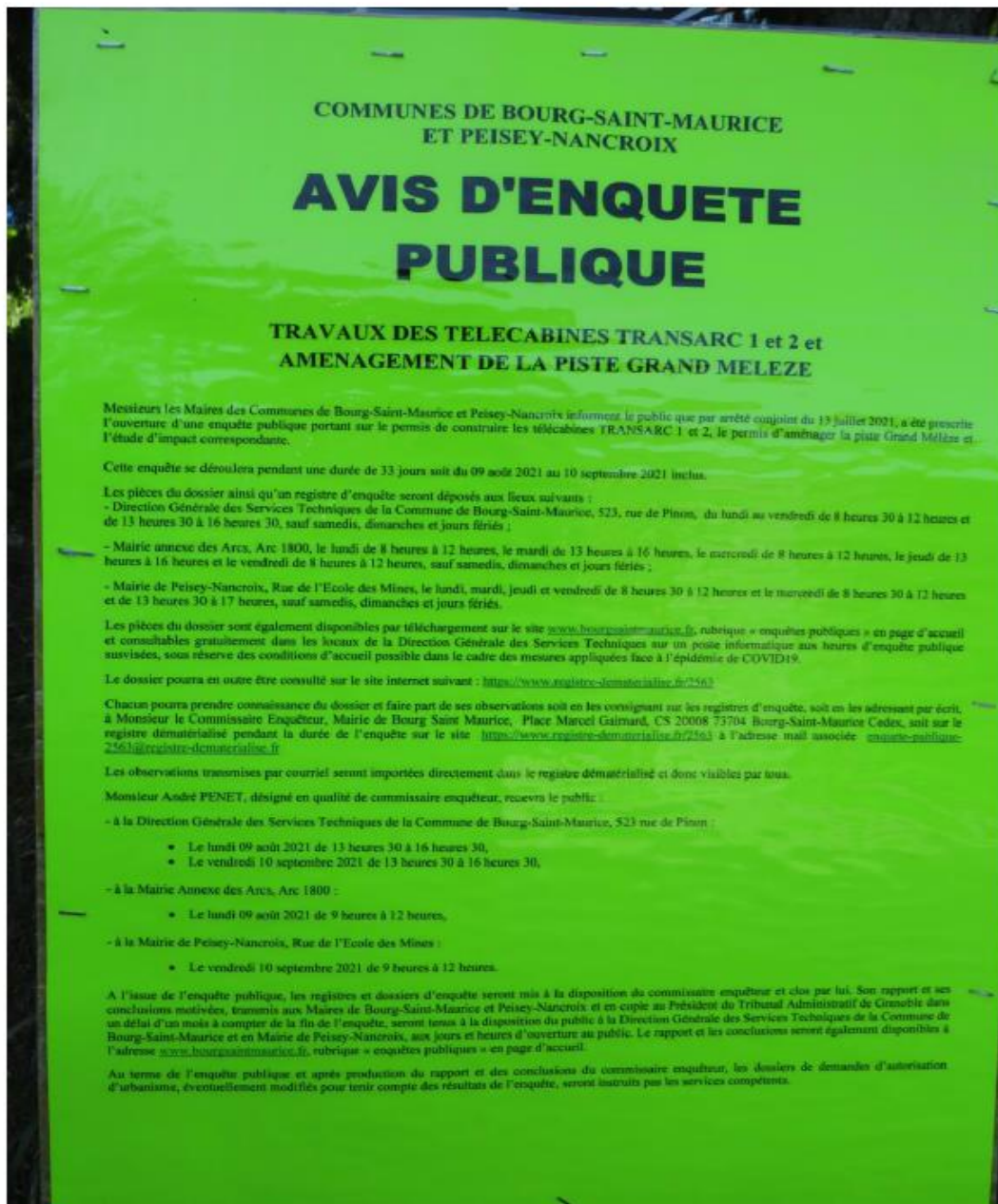
Affichages effectués sur le site des ARCS

Au niveau de la station d'ARC 1800, je constate que l'avis d'enquête publique est affiché sur une pancarte qui est installée en bordure de l'allée permettant de rejoindre la copropriété « Le Mirantin » depuis la gare de départ de la télécabine du « TRANSARC ».

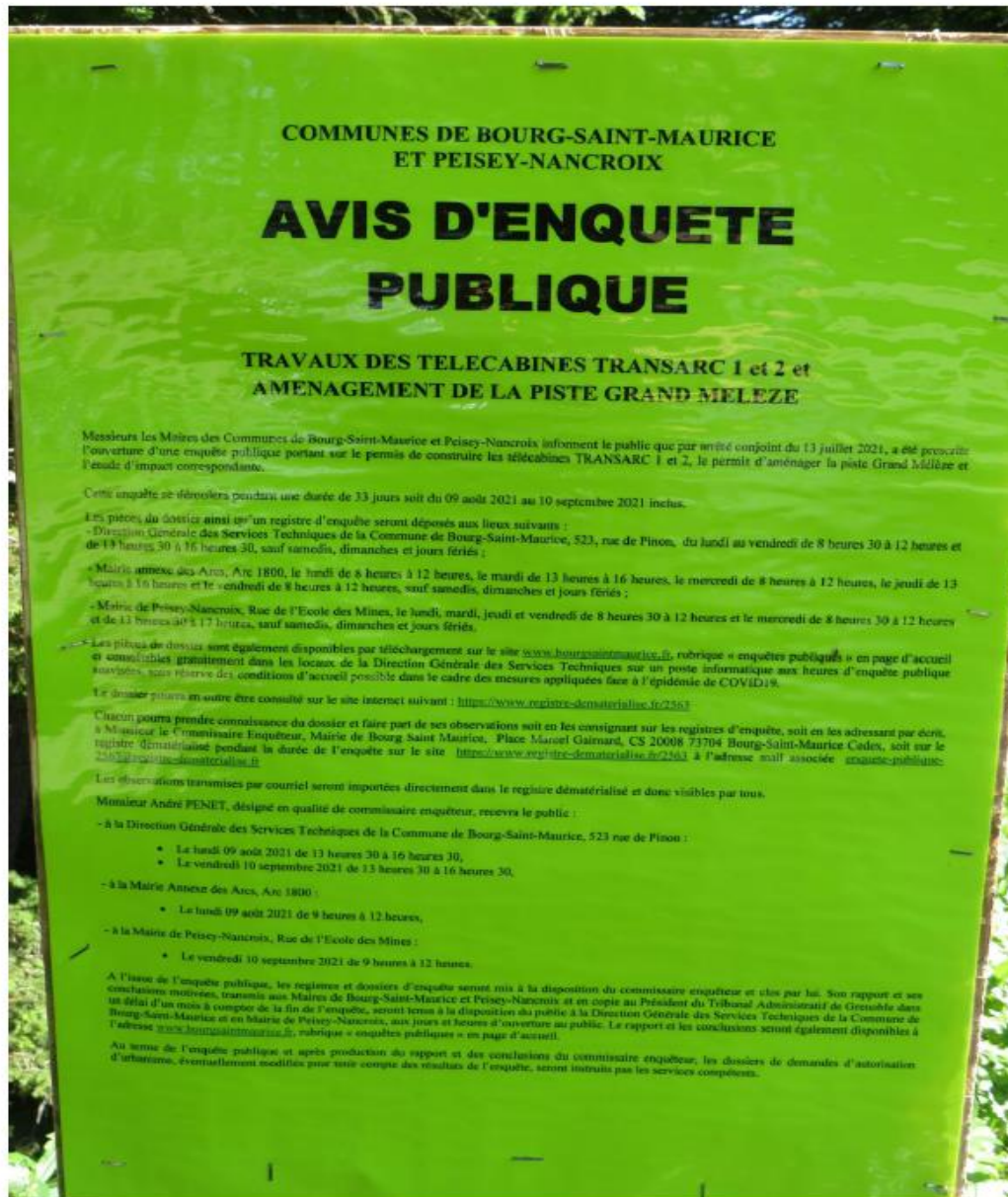
Ce panneau se situe à hauteur des volées de l'escalier public (escalier métallique) qui s'étend de part et d'autre de cette allée et se trouve **au niveau de l'extrémité aval de la future piste de ski.**



Le texte qui figure sur cette affiche de couleur jaune est identique à celui de l'exemplaire de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE qui est annexé au présent procès-verbal.



Le texte qui figure sur cette affiche de couleur jaune est identique à celui de l'exemplaire de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE qui est annexé au présent procès-verbal.



Au niveau de la gare de départ de la télécabine du « TANSARC », je constate que l'avis d'enquête publique est affiché au niveau du portique d'accès.



Le texte qui figure sur cette affiche de couleur jaune est identique à celui de l'exemplaire de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE qui est annexé au présent procès-verbal.

**COMMUNES DE BOURG-SAINT-MAURICE
ET PEISEY-NANCROIX**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRAVAUX DES TELECABINES TRANSARC 1 et 2 et AMENAGEMENT DE LA PISTE GRAND MELEZE

Messieurs les Maires des Communes de Bourg-Saint-Maurice et Peisey-Nancroix invitent le public, qui par arrêté en date du 17 juillet 2021, a été autorisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de construire les télécabines TRANSARC 1 et 2, le projet d'aménager la piste Grand Meleze et l'étude d'impact correspondante.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de 33 jours soit du 09 août 2021 au 10 septembre 2021 inclus.

Les pièces de dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux lieux suivants :

- Direction Générale des Services Techniques de la Commune de Bourg-Saint-Maurice, 221 rue de France, de lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30, sauf samedi, dimanche et jours fériés ;
- Mairie annexe des Arcs, Arc 1800, de lundi de 9 heures à 12 heures, le mardi de 13 heures à 16 heures, le mercredi de 9 heures à 12 heures, le jeudi de 14 heures à 16 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures, sauf samedi, dimanche et jours fériés ;
- Mairie de Peisey-Nancroix, Rue de l'École des Minnes, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures 30 à 12 heures et le mercredi de 9 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, sauf samedi, dimanche et jours fériés.

Les pièces de dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site www.communes-bourg-saint-maurice.fr, rubrique « enquêtes publiques » en page d'accueil et consultables gratuitement dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques sur un poste informatique aux heures d'ouverture publique sus-citées, sous réserve des conditions d'accès possible dans le cadre des mesures applicables face à l'épidémie de COVID-19.

Le dossier pourra être consulté sur le site internet ci-dessus : <http://www.communes-bourg-saint-maurice.fr/2021/08/09/avis-d-enquete-publique/>

Chaque citoyen pourra constater de visu et faire part de ses observations soit au registre d'enquête, soit en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Bourg-Saint-Maurice, Place Marcel Guéhené, CS 20000 71700 Bourg-Saint-Maurice Cedex, soit sur le registre électronique pendant la durée de l'enquête sur le site <http://www.communes-bourg-saint-maurice.fr/2021/08/09/avis-d-enquete-publique/>.

Les observations transmises par courrier seront imprimées directement dans le registre administratif et dans un fichier pdf.

Monsieur André PENET, obligé en qualité de commissaire enquêteur, invite le public :

- à la Direction Générale des Services Techniques de la Commune de Bourg-Saint-Maurice, 221 rue de France :
 - Le lundi 09 août 2021 de 13 heures 30 à 16 heures 30,
 - Le vendredi 03 septembre 2021 de 9 heures 30 à 16 heures 30.
- à la Mairie Annexe des Arcs, Arc 1800 :
 - Le lundi 09 août 2021 de 9 heures à 12 heures.
- à la Mairie de Peisey-Nancroix, Rue de l'École des Minnes :
 - Le vendredi 10 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête publique, les registres et dossiers d'enquête seront mis à la disposition des intéressés enquêteurs et cela par lot. Son support et son contenu sont mis à disposition des Maires de Bourg-Saint-Maurice et Peisey-Nancroix et un copie au Président du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Direction Générale des Services Techniques de la Commune de Bourg-Saint-Maurice et de la Mairie de Peisey-Nancroix, aux heures et lieux d'ouverture sus-cités. Le support et les conclusions seront également disponibles à l'adresse www.communes-bourg-saint-maurice.fr, rubrique « enquêtes publiques » en page d'accueil.

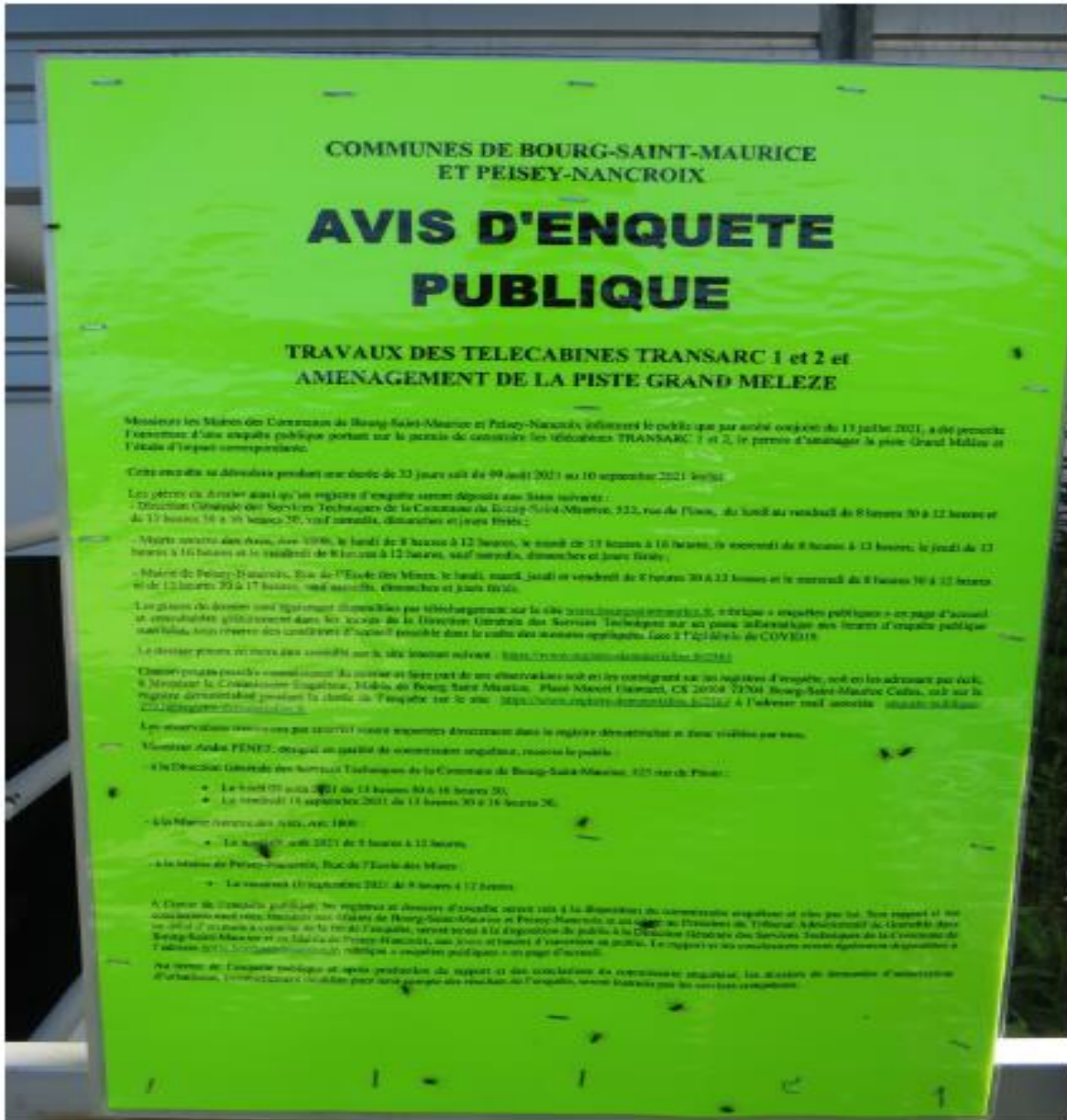
Au terme de l'enquête publique et après production des rapports et des conclusions des commissaires enquêteurs, les décisions de délivrance d'autorisation, éventuellement assorties pour partie d'un arrêté de l'enquête, seront arrêtées dans les services compétents.

Au niveau de la gare intermédiaire de la télécabine du « TANSARC », je constate que l'avis d'enquête publique est affiché sur une pancarte qui est installée au niveau de l'accès qui correspond au retour vers ARC 1800.

Cet affichage se trouve en outre sous le plan des pistes qui est installé devant cette gare.



Le texte qui figure sur cette affiche de couleur jaune est identique à celui de l'exemplaire de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE qui est annexé au présent procès-verbal.



Au niveau de la gare d'arrivée de la télécabine du « TRANSARC », je constate que l'avis d'enquête publique est affiché sur le garde-corps du quai de cette gare, où il se trouve plus précisément sur la gauche du tourniquet d'accès au quai.



Au niveau de la mairie annexe des ARCS, je constate que l'avis d'enquête publique est affiché au sein de la vitrine réservée à cet effet qui se trouve sur la droite de l'entrée de cette mairie.



Affichage effectué à HAUTEVILLE-GONDON

Au niveau de la mairie annexe d'HAUTEVILLE-GONDON, je constate que l'avis d'enquête publique est affiché au sein de la vitrine réservée à cet effet qui se trouve sur la gauche de l'entrée de cette mairie.

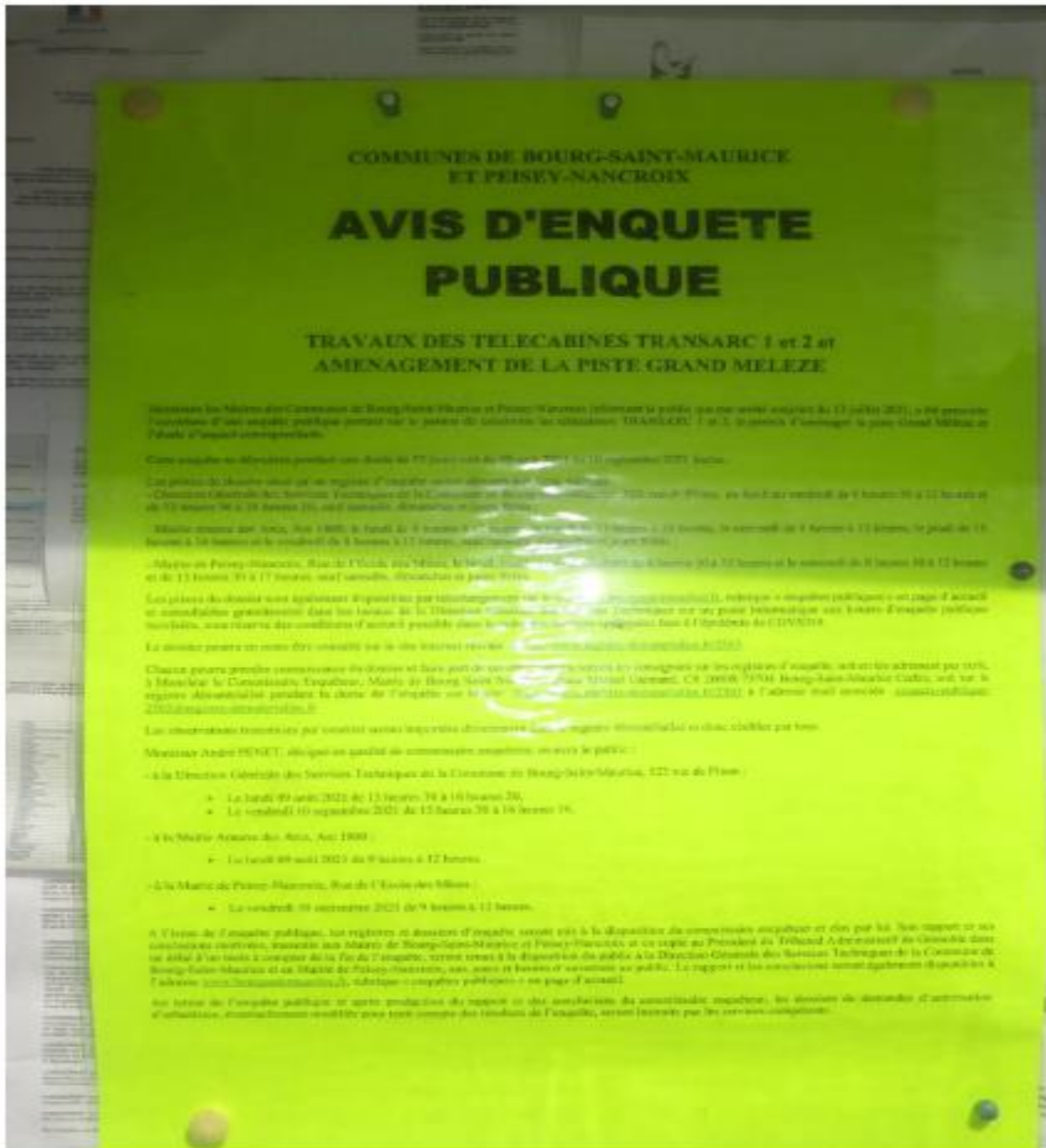


Affichage effectué à PEISEY-NANCROIX

Au niveau de la mairie de PEISEY-NANCROIX, je constate que l'avis d'enquête publique est affiché dans de l'une des vitrines réservées à l'affichage municipal qui se trouvent sur la façade latérale de cette mairie.



Le texte qui figure sur cette affiche de couleur jaune est identique à celui de l'exemplaire de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE qui est annexé au présent procès-verbal.



Affichages effectués à BOURG-SAINT-MAURICE

Au niveau du bâtiment de la direction générale des services techniques situé rue de Pinon, l'avis d'enquête publique est affiché sur la porte d'entrée de ce bâtiment.



Au niveau de la mairie de BOURG-SAINT-AURICE, je constate que l'avis d'enquête publique est affiché au sein de l'une des vitrines réservées à l'affichage municipal.



Le texte qui figure sur cette affiche de couleur jaune est identique à celui de l'exemplaire de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE qui est annexé au présent procès-verbal.



Mes opérations étant alors terminées et n'ayant plus à procéder, je me suis retiré, et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

23 photographies effectuées par mes soins sont intégrées au présent procès-verbal.

SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE

COUT : sept cent vingt-neuf euros et vingt centimes (729.20 €)

Emol	600.00
SCT	7.67
	<hr/>
H.T.	607.67
TVA	121.53
	<hr/>
T.T.C.	729.20



ANNEXE 3

Sites Internet

Site Registre dématérialisé

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

BOURG-SAINT-MAURICE : projet d'équipement en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000)

Présentation

Déroulement

Documents de présentation

Les contributions

Déposer une contribution

Présentation de l'enquête publique



BOURG-SAINT-MAURICE : projet d'équipement en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000)

L'enquête publique, portant sur la demande déposée le 31 janvier 2022 par la société ADS DOMAINE SKIABLE LES ARCS – PEISEY • VALLANDRY en vue d'être autorisée à équiper en neige de culture les pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000) sur la commune de Bourg Saint Maurice, se déroulera pendant 32 jours consécutifs, du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 18 août 2022 inclus,

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

Arrêté préfectoral n° 2022 - 0716 en date du 23 juin 2022

Référence du Tribunal Administratif

Décision n° E2000083/38 en date du 25 mai 2022 • Tribunal administratif de GRENOBLE

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur André PENET

Maître(s) d'ouvrage

Société ADS DOMAINE SKIABLE

Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Arrêté d'enquête publique

Avis d'enquête publique

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette enquête publique est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 20 jours.

Déposer une contribution

Prochaines permanences

Lundi 1 août 2022

1, Mairie de Bourg Saint Maurice - Services Techniques, 9h00 - 12h00

Jedi 18 août 2022

1, Mairie de Bourg Saint Maurice - Services Techniques, 13h30 - 17h30

Voir tout le calendrier

L'objectif de ce site web est de permettre au public de prendre connaissance plus facilement du projet puis de consigner ses contributions et propositions.

Partagez sur les réseaux sociaux

L'adresse de ce site web de participation citoyenne.

Partager 0



|-----| Tweet |-----|

À propos

Ceci est la version dématérialisée du ou des registre(s) de l'enquête publique "BOURG-SAINT-MAURICE : projet d'équipement en neige de culture des pistes de Froide Fontaine (Arc 1800) et Arandelières (Arc 2000)".

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les contributions
- Déposer une contribution

Siège de l'enquête publique

Mairie de Bourg Saint Maurice - Services Techniques
Le Replat
523 Rue de Pinon
73700 BOURG-SAINT-MAURICE

Adresse postale

A l'attention du commissaire enquêteur
Mairie de Bourg Saint Maurice - Services Techniques
Le Replat
523 Rue de Pinon
73700 BOURG-SAINT-MAURICE

Ce registre dématérialisé d'enquête publique vous est proposé par Registre Dématérialisé.

RGAA | Conditions générales d'utilisation | Politique de confidentialité



Site Préfecture de SAVOIE



Les services de l'État
en Savoie

[Contacts](#)



Avis d'enquêtes publiques eau et forêts

[Bourg Saint Maurice](#)

[Beaufort](#)

[Bozel](#)

[Saint-Offenge](#)

[La Giettaz](#)

[Bourg Saint Maurice et Villaroger](#)

[Valmeinier et Valloire](#)

[La Croix de la Rochette et Rotherens](#)

[Le Planay et Champagny-en-Vanoise](#)

[Saint-Rémy de Maurienne](#)

[Les Avanchers-Valmorel - La Léchère](#)

[Modane et Saint-André](#)

[Bessans](#)

[Bourgneuf et Aiton - Extension de la ZAC](#)

[Arc-lès-Bains](#)

[Harmillon et Le Châtel](#)

[Domaine skiable de Valmorel - Extension](#)

[du réseau de neige de culture de la](#)

[chaîne de Doucy](#)

[Saint-Rémy de Maurienne -](#)

[PROLONGATION ENQUÊTE PUBLIQUE](#)

[Valmeinier](#)

[Bourg Saint Maurice et Ssez](#)

[Courchevel - Aménagement de la retenue](#)

[de la Loze](#)

[Aime-la-Plagne](#)

[Bardonnex](#)

[Arvillard \(73\) et La Chapelle du Bard \(38\)](#)

[- Aménagement hydroélectrique sur le](#)

[Haut-Bers](#)

[Plan d'entretien des ripisylves et curage](#)

[des zones de dépôt - Bassin versant lac](#)

[du Bourget - DIG](#)

[La Motte Servolex - aménagement de](#)

[l'eco-quartier des Graciosa](#)

[Tignes - Construction de la nouvelle](#)

[station d'épuration des eaux usées](#)

[Val d'Aère - ANNULLATION ENQUÊTE](#)

[PUBLIQUE](#)

[Paisy-Nancroix et Landry](#)

[Saint-Jean de Maurienne](#)

[Brمان - Aménagement hydroélectrique](#)

[sur le Saint-Bernard](#)

Bourg Saint Maurice

Mise à jour le 04/07/2022

> Avis d'enquête publique - format : PDF • 0,07 Mb

Registre dématérialisé_lci

Partager

Documents listés dans l'article :

> Avis d'enquête publique - format : PDF • 0,07 Mb - 27/06/2022

[Services de l'État](#)
[Politiques publiques](#)
[Actualités](#)
[Publications](#)
[Démarches administratives](#)
[Vous êtes](#)
> Particulier
> Professionnel
> Association

[Espace presse](#)
[Horaires et coordonnées](#)
[Foire aux questions](#)
[Déposez une réclamation/suggestion](#)
[Charte d'utilisation et de modération](#)
[Mentions légales](#)
[Plan du site](#)
[Glossaire](#)
[Accessibilité](#)
[Contactez-nous](#)

[Recueil des actes administratifs](#)
[Commission d'aménagement commercial](#)
[RGAA - Référentiel Général d'Accessibilité](#)
[IAL : Information acquéreur locataire](#)
[Termes et conditions](#)

Tous droits réservés S|G|D|LA
République Française © 2011
2012

Gérer les cookies